

SMCP

sandro • maje • claudie pierlot • fursac



Communiqué - Paris, le 5 août 2024

Cessation du Contrat de Liquidité avec BNP Paribas Arbitrage et mise en œuvre d'un Contrat de Liquidité avec Rothschild Martin Maurel

En date du 2 août 2024, SMCP a mis fin au contrat de liquidité confié à BNP Paribas Arbitrage depuis le 28 novembre 2017.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 192 555 titres
- 141 131,16 euros

La résiliation du contrat de liquidité confié à BNP Paribas Arbitrage résulte du souhait de SMCP de procéder à une rotation du prestataire de services d'investissement pour l'animation du marché de ses titres et la gestion de son contrat de liquidité.

SMCP (Code ISIN : FR0013214145) annonce confier à Rothschild Martin Maurel à compter du 5 août 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable par la suite pour des périodes d'un an par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n°2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (la « Décision de l'AMF »).

Ce contrat a pour objet l'animation par Rothschild Martin Maurel des actions SMCP sur Euronext Paris dans le respect des dispositions du Règlement (UE) n°596-2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de :

- 192 555 titres
- 541 131,16 euros

Ce contrat sera suspendu :

- dans les cas prévus à l'article 5 de la Décision de l'AMF ; ou
- à la demande de SMCP pour des raisons techniques pour une période définie par SMCP.

Par ailleurs, ce contrat pourra être résilié à tout moment, par SMCP sans préavis, ou par Rothschild Martin Maurel avec un préavis d'un mois.

Avertissement

Certaines informations incluses dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent avoir pour conséquence une différence significative entre les résultats réels et ceux présentés explicitement ou implicitement dans ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières, ni une invitation ou une incitation d'investissement dans des valeurs mobilières en France, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

À PROPOS DE SMCP

SMCP est un acteur mondial du marché du luxe accessible avec un portefeuille de quatre marques parisiennes uniques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac. Présent dans 46 pays, le groupe comprend un réseau de plus de 1 600 magasins dans le monde et une présence digitale forte, sur l'ensemble de ses marchés-clés. Evelyne Chetrite et Judith Milgrom ont fondé respectivement Sandro et Maje à Paris, en 1984 et en 1998 et continuent à en assurer la direction artistique. Claudie Pierlot et Fursac ont été acquises par SMCP respectivement en 2009 et 2019. SMCP est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, ISIN FR0013214145, Code Mnémonique : SMCP).

CONTACTS

INVESTISSEURS/PRESSE

SMCP

Amélie Dernis

+33 (0) 1 55 80 51 00

amelie.dernis@smcp.com

BRUNSWICK

Hugues Boëton

Tristan Roquet Montegon

+33 (0) 1 53 96 83 83

smcp@brunswickgroup.com